

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2022

CULTURE

**41 / 22_090 - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PASCAL LEGROS ORGANISATION POUR LES THÉÂTRALES 2022/2023
AU GRAND THÉÂTRE DES CORDELIERS**

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 21 juin 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Naïma MARENGO donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE
Marie-Louise AT donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Florence FABRE donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Sandrine SOLIMAN donne pouvoir à Danielle PATUREY

Membre(s) absent(s) :

Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

CULTURE

**41 / 22_090 - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PASCAL LEGROS ORGANISATION TOUR LES THÉÂTRALES 2022/2023
AU GRAND THÉÂTRE DES CORDELIERS**

référence(s) :

Commission attractivité du 16 juin 2022

Service pilote : Programmation événementielle

Autres services concernés :

Direction des finances

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Boucabeille

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur,

Depuis 2016, la ville d'Albi en partenariat avec la société Pascal Legros Organisation a instauré une saison de théâtre placée sous le signe du rire et de la comédie qui est programmée au grand théâtre des Cordeliers.

La nouvelle saison 2022/2023 des Théâtrales comprendra six pièces qui seront présentées, comme pour la saison précédente, dans la grande salle du grand théâtre d'Albi à 17h pour certaines et 20h30 pour d'autres.

La nouvelle programmation est la suivante :

- dimanche 16 octobre 2022 : «Un couple magique » avec Stéphane PLAZZA et Valérie MAIRESSE
- jeudi 17 novembre 2022 : « Les faux british »
- vendredi 16 décembre 2022 : «Inavouable» avec Michel LEEB
- samedi 4 février 2023 : «Maman » avec Vanessa PARADIS
- vendredi 3 mars 2023 : «Berlin, Berlin» avec Anne CHARRIER, Patrick HAUDECOEUR, Maxime d'ABOVILLE
- samedi 18 mars 2023 : «Une situation délicate » avec Clothilde COURAU, Gérard DARMON

La convention ci-après annexée fixe les modalités de co-réalisation.

La ville d'Albi ayant souhaité que les tarifs appliqués soient attractifs, cette convention prévoit qu'elle verse un complément de billetterie en fonction du taux d'occupation moyen des spectacles proposés. En tout état de cause, cette participation financière est plafonnée à 20 000 euros.

Il est proposé d'approuver la programmation de la septième édition des Théâtrales pour la saison 2022/2023 et d'autoriser madame le maire à signer la convention y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

la qualité des pièces proposées, et la forte demande du public albigeois pour ce type de programmation, complémentaire de l'offre de la scène nationale d'Albi,

APPROUVE

la convention avec la société Pascal Legros Organisation ci-après annexée.

DIT QUE

les dépenses seront prélevées au chapitre 11 – fonction 313 – article 6042.

AUTORISE

madame le maire à signer la convention entre la ville d'Albi et la société Pascal Legros Organisation ci-après annexée, et tout autre document qui serait nécessaire à son exécution.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien :

<http://www.telerecours.fr>.